

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.10.2012

Rev. Index : 8

Date de révision: 22.10.2012

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit **BLUE TECH™ BROME**

Code du produit 21500 BT

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Secteur d'utilisation SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

Catégorie du produit

PC37 Produits chimiques de traitement de l'eau

PC8 Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides)

Emploi de la substance / de la préparation

Traitement de l'eau

Désinfectant pour l'eau

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur :

Arch Water Products France désormais au sein de

LONZA MICROBIAL CONTROL

BP 219 - 37402 Amboise Cedex - FRANCE

phone : +33 (0)2 47 23 43 00

fax : +33 (0)2 47 23 12 21

framsds-reach.france.euwater@lonza.com

Service chargé des renseignements :

Import in die Schweiz:

Woodtli Schwimmbadtechnik GmbH

Wihaldenstrasse 2

CH-8614 Bertschikon – Gossau ZH

Telefon 044 2069090

Notfallnummer STIZ:

Telefon 145

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Europe >>> NCEC - Tel. +44 (0)1235 239 670

Africa & Middle East >>> NCEC - Tel. +44 (0)1235 239 671

N.AMERICA >>> ACEAN (Arch Chemicals Emergency Action Network) - Tel. +1 423 780 2970}

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.10.2012

Rev. Index : 8

Date de révision: 22.10.2012

Nom du produit BLUE TECH™ BROME

(suite de la page 1)

Numéro ORFILA : 01 45 42 59 59

2 Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS03 flamme au-dessus d'un cercle

Ox. Sol. 2 H272 Peut aggraver un incendie; comburant.



GHS05 corrosion

Skin Corr. 1B H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE



C; Corrosif

R34: Provoque des brûlures.



Xn; Nocif

R22: Nocif en cas d'ingestion.



Xi; Sensibilisant

R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.



N; Dangereux pour l'environnement

R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R31: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Compte-tenu de la forme physique (tablettes) de cette préparation, il n'y a pas de risque d'inhalation

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.10.2012

Rev. Index : 8

Date de révision: 22.10.2012

Nom du produit BLUE TECH™ BROME

(suite de la page 2)

Pictogrammes de danger

GHS03 GHS05 GHS07 GHS09

Mention d'avertissement Danger**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

bromochloro-5,5-diméthylimidazolidine-2,4-dione

Mentions de danger

- H272 Peut aggraver un incendie; comburant.
 H302+EUH031 Nocif en cas d'ingestion. Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
 H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

Conseils de prudence

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 P102 Tenir hors de portée des enfants.
 P103 Lire l'étiquette avant utilisation.
 P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
 P220 Tenir/stocker à l'écart des vêtements/matières combustibles.
 P221 Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles.
 P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
 P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
 P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
 P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P301+P312 EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
 P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés.
 Rincer la peau à l'eau/se doucher.
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
 P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
 P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser pour l'extinction: Eau.
 P391 Recueillir le produit répandu.
 P405 Garder sous clef.
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** Non applicable.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.10.2012

Rev. Index : 8

Date de révision: 22.10.2012

Nom du produit BLUE TECH™ BROME

(suite de la page 3)

vPvB: Non applicable.**3 Composition/informations sur les composants****3.2 Caractérisation chimique: Mélanges****Description :** Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux**Composants dangereux:**

| | | |
|-------------------|--|----------|
| CAS: 32718-18-6 | bromochloro-5,5-diméthylimidazolidine-2,4-dione | 50-<100% |
| EINECS: 251-171-5 |  C R34;  Xn R22;  Xi R43;  O R8;  N R50/53 R31 | |
| |  Ox. Sol. 2, H272;  Skin Corr. 1B, H314;  Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 1, H410; | |
| |  Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317 | |
| CAS: 10043-35-3 | acide borique, naturel, titrant au maximum 85 pour cent de BO3H3 sur produit sec | <5,5% |
| EINECS: 233-139-2 |  T Repr. Cat. 2 R60-61  Repr. 1B, H360 | |

SVHC

Contient moins de 5.5% d'acide borique (Repr. 1B; H360FD: C ≥ 5,5 %)

L'acide borique fait partie de la liste des substances candidates à l'inclusion dans la liste des Substances Extrêmement préoccupantes (SVHC - Substances of Very High Concern) de l'ECHA

10043-35-3 acide borique, naturel, titrant au maximum 85 pour cent de BO3H3 sur produit sec

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.**4 Premiers secours****4.1 Description des premiers secours****Remarques générales :**

Ammener les sujets à l'air frais

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

après inhalation :

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

après contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.**après contact avec les yeux :** Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes (15) et consulter un médecin.**après ingestion :**

Consulter immédiatement un médecin.

Faire boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:** CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers**Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de protection respiratoire.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.10.2012

Rev. Index : 8

Date de révision: 22.10.2012

Nom du produit **BLUE TECH™ BROME**

(suite de la page 4)

Autres indications Rafraîchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Retenir l'eau de lavage polluée et l'éliminer

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

7 Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Bien dépoussiérer.

Manipulation :



NE JAMAIS MELANGER A AUCUN AUTRE PRODUIT
NE JAMAIS DISSOUDRE AVANT USAGE

Préventions des incendies et des explosions:

La matière / le produit est un stimulant de feu à l'état sec

La matière/le produit peut abaisser la température d'inflammation de substances inflammables

Tenir des appareils de protection respiratoire.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage :

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Ne conserver que dans le fût, non ouvert, d'origine

Indications concernant le stockage commun :

Ne pas stocker avec les matières inflammables

Ne pas conserver avec les agents de réduction

Ne pas stocker avec des acides.

Autres indications sur les conditions de stockage :

Tenir les emballages hermétiquement fermés

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.10.2012

Rev. Index : 8

Date de révision: 22.10.2012

Nom du produit **BLUE TECH™ BROME**

(suite de la page 5)

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Remarques supplémentaires : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuel :

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Protection respiratoire : Ne pas nécessaire.

Protection des mains :



Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux :



Lunettes de protection hermétiques.

9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

Aspect:

| | |
|------------------------|-----------------|
| Forme : | Tablettes |
| Couleur : | blanchâtre |
| Odeur : | caractéristique |
| Seuil olfactif: | Non déterminé. |

valeur du pH (2 g/l) à 20°C: 3,5-4,5

Modification d'état

| | |
|-----------------------------|---------------|
| Point de fusion : | non déterminé |
| Point d'ébullition : | non déterminé |

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.10.2012

Rev. Index : 8

Date de révision: 22.10.2012

Nom du produit **BLUE TECH™ BROME**

(suite de la page 6)

| | |
|---|--|
| Point éclair: | non applicable |
| Inflammabilité (solide, gazeux) : | Non déterminé. |
| Température d'inflammation : | |
| Température de décomposition : | 160-170°C |
| Auto-imflammation : | Le produit ne s'enflamme pas spontanément. |
| Danger d'explosion : | Le produit n'est pas explosif. |
| Limites d'explosion : | |
| inférieure : | Non déterminé. |
| supérieure : | Non déterminé. |
| Pression de vapeur à 20°C: | 9,35 10 hPa (-5) |
| Densité à 20°C: | 1,9 g/cm ³ |
| Densité relative. | Non déterminé. |
| Densité de vapeur. | Non applicable. |
| Vitesse d'évaporation. | Non applicable. |
| Solubilité dans/miscibilité avec l'eau à 20°C: | 2 g/l |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau) : | Non déterminé. |
| Viscosité : | |
| dynamique : | Non applicable. |
| cinématique : | Non applicable. |
| Teneur en solvants : | |
| solvants organiques | 0,0 % |
| Teneur en substances solides : | 100,0 % |
| 9.2 Autres informations | Pas d'autres informations importantes disponibles. |

10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions aux agents d'oxydation puissants

Réaction aux alcools, aux amines, aux acides aqueux et aux lessives alcalines

Réactions au contact de matières combustibles

10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles:

Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Hydrogène halogéné

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.10.2012

Rev. Index : 8

Date de révision: 22.10.2012

Nom du produit **BLUE TECH™ BROME**

(suite de la page 7)

Brome
gaz/vapeurs toxiques

11 Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë :

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

32718-18-6 bromochloro-5,5-diméthylimidazolidine-2,4-dione

| | | |
|-------------|--------------|----------------------|
| Oral | LD50 | 1500 mg/kg (rat) |
| Dermique | LD50 | > 2000 mg/kg (lapin) |
| Inhalatoire | LC50 - 4 hrs | 0,53 mg/l (rat) |

10043-35-3 acide borique, naturel, titrant au maximum 85 pour cent de BO3H3 sur produit sec

| | | |
|------|------|------------------|
| Oral | LD50 | 2660 mg/kg (rat) |
|------|------|------------------|

Effet primaire d'irritation :

de la peau : Effet corrosif sur la peau et les muqueuses.

des yeux : Effet fortement corrosif.

Sensibilisation : Sensibilisation possible par contact avec la peau.

Indications toxicologiques complémentaires :

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :

Nocif

Corrosif

Irritant

L'absorption orale du produit a un fort effet corrosif sur la cavité buccale et le pharynx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Contient moins de 5.5% d'acide borique (Repr. 1B; H360FD: C ≥ 5,5 %)

12 Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique :

32718-18-6 bromochloro-5,5-diméthylimidazolidine-2,4-dione

| | | |
|------|--------------------------|-----------------------------------|
| Oral | LC50 - 48 hrs (statique) | 0,75 mg/l (daphnées magna) |
| | LC50 - 96 hrs (statique) | 0,46 mg/l (poisson lune bluegill) |
| | | 0,4 mg/l (truite arc-en-ciel) |
| | LD50 | 1839 mg/kg (caille bobwhite) |

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

Effets écotoxiques :

Remarque : Très toxique chez les poissons.

Autres indications écologiques :

Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre) : polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.10.2012

Rev. Index : 8

Date de révision: 22.10.2012

Nom du produit **BLUE TECH™ BROME**

(suite de la page 8)

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.
 Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
 Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
 Très toxique pour organismes aquatiques.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation :

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.
 Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Emballages non nettoyés :

Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

14 Informations relatives au transport

14.1 No ONU

ADR, IMDG, IATA

UN3085

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR

3085 SOLIDE COMBURANT CORROSIF, N.S.A. (bromochloro-5,5-diméthylimidazolidine-2,4-dione)

IMDG

OXIDIZING SOLID, CORROSIVE, N.O.S. (bromochloro-5,5-diméthylimidazolidine-2,4-dione), MARINE POLLUTANT

IATA

OXIDIZING SOLID, CORROSIVE, N.O.S. (bromochloro-5,5-diméthylimidazolidine-2,4-dione)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR



Classe

5.1 (OC2) Matières comburantes.

Étiquette

5.1 + 8

IMDG



Class

5.1 Oxidising substances.

Label

5.1 + 8

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.10.2012

Rev. Index : 8

Date de révision: 22.10.2012

Nom du produit **BLUE TECH™ BROME**

(suite de la page 9)

IATA

| | |
|--|---|
| Class | 5.1 Oxidising substances. |
| Label | 5.1 + 8 |
| 14.4 Groupe d'emballage | |
| ADR, IMDG, IATA | II |
| 14.5 Dangers pour l'environnement: | |
| Polluant marin : | Oui |
| | Signe conventionnel (poisson et arbre) |
| Marquage spécial (ADR): | Signe conventionnel (poisson et arbre) |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Attention: Matières comburantes. |
| Indice Kemler : | - |
| No EMS : | F-A,S-Q |
| 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC | Non applicable. |
| Indications complémentaires de transport : | |
| ADR | |
| Quantités exceptées (EQ): | E2 |
| Quantités limitées (LQ) | 1 kg |
| Code de restriction en tunnels | E |
| "Règlement type" de l'ONU: | UN3085; SOLIDE COMBURANT CORROSIF, N.S.A.; 5.1 (8) |

15 Informations réglementaires**Directive 98/8/CE**

A utiliser de préférence avant : voir date sur emballage

Après rinçage dans l'eau de la piscine cet emballage peut être confié à la filière de recyclage

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**Prescriptions nationales :****Directives techniques air :**

| Classe | Part en % |
|--------|-----------|
|--------|-----------|

| | |
|---|------|
| I | 97,0 |
|---|------|

Classe de pollution des eaux : Classe de danger pour l'eau 2 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 2) : polluant**Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction** Rubrique(s) ICPE : 1172**Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**

Contient moins de 5.5% d'acide borique (Repr. 1B; H360FD: C ≥ 5,5 %)

L'acide borique fait partie de la liste des substances candidates à l'inclusion dans la liste des Substances Extrêmement préoccupantes (SVHC - Substances of Very High Concern) de l'ECHA

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.10.2012

Rev. Index : 8

Date de révision: 22.10.2012

Nom du produit **BLUE TECH™ BROME**

(suite de la page 10)

10043-35-3 acide borique, naturel, titrant au maximum 85 pour cent de BO₃H₃ sur produit sec

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

R22 Nocif en cas d'ingestion.

R31 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

R34 Provoque des brûlures.

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R60 Peut altérer la fertilité.

R61 Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

R8 Favorise l'inflammation des matières combustibles.

Informations relatives au Règlement Détergents 648/2004/CE

Ce produit n'est pas un détergent c'est un désinfectant (biocide)

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organization

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent